

Commune de Meroux-Moval Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 24 mars 2021

Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 24 mars 2021, à 20 h 00, à l'ouvrage militaire (en raison de la distanciation nécessaire).

<u>Membres présents</u>: Nathalie BESSE, Emmanuelle BOHL, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Delphine JEANBLANC, Christelle KLEIN, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Marie MINGARDO, Agnès PARROT, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS.

Membre excusé : Emmanuel CABETE.

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON

En raison de la crise sanitaire, le public n'a pas été autorisé à assister à cette réunion du conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 9 février 2021 figurent dans le compte rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a. Rapport par la Chambre Régionale des Comptes (gestion GBCA)

Les élus ont reçu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de GBCA. Le maire précise que quelques préconisations ont déjà été suivies d'effets.

Les membres du conseil prennent acte de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

b. Subvention Amendes de Police

Dans le cadre des amendes de police, les subventions doivent être demandées avant le 31 mars. Pour la réalisation du plateau de la rue des Soies, le maire propose de demander une subvention de 40 % sur un montant de travaux plafonné à 15 000 euros, soit une subvention espérée de 6 000 euros (pour mémoire, le coût des travaux se monte à 22 885,00 euros HT).

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour autoriser le maire à demander cette subvention.

c. Droit de Préemption Urbain (DPU)

Une délibération avait été prise en 1997 par les élus de Meroux. Une délibération identique a été prise par les élus de Moval. Il y a donc nécessité de reprendre une nouvelle délibération pour Meroux-Moval, pour les zones U et AU.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour que la commune puisse exercer ce droit de préemption.

d. Tarifs des Etudes Dirigées

Les enseignants organisent, depuis de nombreuses années, des études dirigées, pour les enfants de l'école. Le paiement des enseignants doit se référer à une grille fixée par l'Education Nationale. Cette grille change en fonction de l'évolution de carrière des enseignants.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour appliquer les tarifs actualisés.

e. Adhésion à l'association interligne TGV

Cette association a pour objectif de relier les partenaires suisses et français autour de la ligne Belfort – Delle – Bienne et de monter des projets visant à dynamiser cette ligne ferroviaire.

La cotisation annuelle pour Meroux-Moval est de 64,15 euros.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour adhérer à cette association.

f. Débat d'orientation d'investissement

Afin de préparer le débat et le vote autour du budget communal 2021, quelques projets d'investissement, débattus en municipalité, sont exposés :

- Christophe Henny présente les projets de travaux à l'école, réfection du préau, des toilettes et de la BCD (3 variantes). Les travaux pourraient être réalisés sur 2 exercices budgétaires;
- travaux en forêt : dans le grand bois, tous les résineux victimes du scolyte, sur une surface de 6 ha ont été abattus. Il faut donc replanter sur cette parcelle, avec des essences résistantes au changement climatique, pour un coût de 37 000 euros. Des subventions d'état seront allouées, au titre du plan de relance, de l'ordre de 27 000 euros. Le dossier est à déposer avant le 31 décembre 2021;
- faut-il poursuivre la rénovation de l'éclairage public ? Pour que tout le village passe en LED, compte-tenu de ce qui a déjà été fait, le coût serait de 105 000 euros TTC. Pour des questions d'obtention de subventions, si ce dossier était retenu, les travaux pourraient être étalés sur trois ans ;
- lotissement Touramont : le maire est en train de constituer un projet de budget de ce lotissement, prenant en compte le coût des travaux communiqué par l'aménageur, les frais de gestion, l'achat des terrains aux propriétaires et un prix de vente objectif. L'étude de ces chiffres devrait permettre au conseil de décider, ou non, la réalisation de ce projet.

Le maire indique que le prochain conseil municipal, le 8 avril prochain, se tiendra à l'espace Part'Âges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.